****

**Règlement concours « Les experts du papier »**

**Ediction 2017-2018**

**Organisé par l’Académie de Lyon**

1. **Objectifs du concours**

Le présent concours intitulé « Les experts du papier » (ci-après le « Concours ») est organisé par l’Académie de Lyon en partenariat avec Citeo, l’éco-organisme des papiers et des emballages. Ce Concours a pour objectif de sensibiliser les élèves de l’Académie au développement durable et à l’écocitoyenneté. Comment ? En les incitant à s’investir dans un projet sur le recyclage des papiers.

**Les élevés participants devront imaginer et créer une campagne de sensibilisation au tri et au recyclage des papiers à destination des autres élèves de l’Académie.**

**La campagne prendra la forme d’une « œuvre collective » qui aura pour vocation d’inciter les autres à agir en citoyens responsables. Le choix du support et du style est libre : affiche, BD, reportage photo ou vidéo, exposition, jeux ou toutes autres idées originales.**

**Cette campagne de sensibilisation devra s’inscrire dans un projet plus global sur le tri et le recyclage des papiers mis en place dans l’établissement d’appartenance aux classes ou groupes d’élèves participants.**

1. **Conditions et modalités de participation**
	1. **Conditions**

Le Concours est **ouvert à toutes les écoles et tous les établissements scolaires secondaires** (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels) publics et privés sous contrat de l’académie de Lyon (départements de l’Ain, de la Loire et du Rhône).

L’école ou l’établissement scolaire concerné choisit le(s) niveau(x) des classes engagé(s). Dans le cadre des **liaisons inter-degrés,** un projet peut être présenté conjointement (un collège et une ou plusieurs écoles, un lycée et un ou plusieurs collèges).

Chaque classe ou groupes d’élèves participant doit impérativement être représenté par un enseignant ou un membre du personnel éducatif de l’établissement concerné.

* 1. **Modalités**

La participation au Concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement par ses participants.

Pour participer au Concours, les classes ou groupes d’élèves devront s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription avant le 24 novembre 2017 par courrier électronique à l’adresse email mentionnée à l’article 6 ci-dessous.

A la réception des formulaires d’inscription complétés, un email de confirmation sera envoyé à chaque participant (classe ou groupe d’élèves) et servira d’accusé de réception.

**Les participants seront répartis dans les catégories suivantes en fonction du cursus qu’ils suivent au jour de l’inscription au Concours :**

**a**. Écoles **b.** Collèges

**c.** Lycées généraux, technologiques et professionnels **d**. Liaisons inter-degrés.

1. **Composition du jury, attentes et critères de sélection**
	1. **Composition du jury :**

Le jury est composé d’un membre de Citeo, d’un membre au moins de la coordination académique, des professeurs référents EDD, de chefs d'établissements, IA-IPR, IEN 1er et 2e degré.

Des membres pourront être ajoutés ou supprimés de cette liste si nécessaire.

* 1. **Les attentes du jury :**

Le jury attend des candidats qu’ils **imaginent une campagne de sensibilisation au tri et au recyclage des papiers** à **destination des autres jeunes de l’Académie**. La forme, le support et le style d’expression utilisés pour la campagne sont libres (affiche, vidéo, planche de BD, spectacle, créations artistiques… cette liste n’ayant pas vocation à être exhaustive).

Le projet doit porter sur la sensibilisation au tri et au recyclage des papiers (consigne de tri, geste de tri, bénéfice pour l’environnement etc.).

Le projet doit aboutir à la **réalisation d’une œuvre collective qui aura pour vocation d’inciter les autres jeunes à agir en citoyens responsables.**

* 1. **Critères de sélection**
* La campagne de sensibilisation **doit s’inscrire dans un projet plus global sur le recyclage des papiers mis en place dans l’école ou l’établissement**
* **Cohérence et pertinence du projet** (messages véhiculés, choix du support …),
* **Rayonnement du projet à l’intérieur** de l’école ou de l’établissement (nombre d’élèves concernés directement ou indirectement par une communication interne…
* **Rayonnement à l’extérieur :** partenariats, communication vers les parents, le quartier, d’autres écoles ou établissements de proximité…
* la campagne peut facilement être diffusée dans l’académie,
* Caractère **concret** du projet impliquant une **pratique active** des élèves,
* **Interdisciplinarité** du projet et investissement des différents acteurs,
* Portée **pédagogique** du projet,
* **L’originalité du projet,**
* **Qualité et clarté de la présentation** écrite, orale, visuelle, sonore… du projet.

Les décisions du jury seront sans appel.

1. **Restitution des projets**

Deux (2) documents sont attendus lors de la restitution des projets. C’est à l’aide de ces documents que le jury pourra statuer sur la qualité des projets des participants et déterminer quels sont les gagnants. Ces deux (2) documents sont présentés ci-dessous :

* 1. **L’œuvre collective**

Il s’agit de la campagne de sensibilisation réalisée par les élèves. Au regard de la grande diversité de formes que pourront avoir les productions collectives, il est demandé de **transmettre les éléments sur une clé USB.** Il pourra donc s’agir d’une restitution sous forme de photos, vidéo, enregistrement, dessins etc.

L’adresse et date de restitution des productions figurent à l’article 6.

* 1. **La grille d’évaluation**

Chaque projet restitué devra être accompagné de la grille d’évaluation (en pièce jointe de ce règlement) dument complétée. Les éléments fournis dans cette grille permettront au jury de mieux comprendre la démarche pédagogique engagée avec les élèves.

1. **Récompenses et valorisation des projets**

Des récompenses seront attribuées aux classes gagnantes dans les différentes catégories.

Les récompenses consistent dans la participation à un atelier ou une sortie pédagogique en rapport avec le tri et le recyclage.

En fonction de la nature des productions, la campagne de sensibilisation pourra être diffusée dans l’Académie.

Une (1) récompense sera attribuée au gagnant de chaque catégorie.

Par ailleurs, la présentation des différents projets mis en place au sein de l’académie de Lyon se fera lors de la semaine de développement durable.

1. **Calendrier de la mise en œuvre du concours pour l’année 2017 – 2018**

**Octobre 2017** : diffusion du concours auprès de toutes les écoles et établissements de l’Académie de Lyon.

**Inscriptions jusqu’au 24 novembre 2017 au plus tard** **en envoyant la fiche d’inscription (en pièce jointe du règlement)**

* **Par mail à : dos3@ac-lyon.fr** avec en objet : Concours « Les experts du papier »

**Le 6 avril 2018 au plus tard :** restitution des projets (œuvre collective + grille d’évaluation) sur une clé USB à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Charline CHUET

Rectorat de l’Académie de Lyon

Direction de l'Organisation Scolaire

Bureau DOS3

92 rue de Marseille - BP 7227 - 69007 Lyon cedex 07

**Avril-Mai 2017** : réunion du jury et publication des résultats

**Mai-juin** : remise des récompenses

L’Académie se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Concours en raison d'événements indépendants de sa volonté.

1. **Cessation des droits d’utilisation et de reproduction des projets**

Les écoles, établissements scolaires et les participants s’engagent à prêter physiquement leur œuvre collective et à concéder gracieusement à titre non exclusif, une licence d’utilisation (comprenant un droit d’adaptation), de représentation et de reproduction aux éléments réalisés dans le cadre de leur projet à l’Académie de Lyon et à Citeo, pour une valorisation sous différentes formes susceptibles d’être organisées.

La présente concession est réalisée pour le monde entier y compris le réseau internet, pour tous modes et supports de reproduction/représentation/diffusion existant à ce jour et à venir, et pour la durée de protection des droits prévue par le code de la propriété intellectuelle français.

Le Concours pourra faire l’objet d’opérations de communications multimédias organisées par l’académie et Citeo.

1. **Disposition générales**

La participation au Concours est gratuite. Les participants supporteront toutefois la prise en charge des frais postaux et des frais nécessaires à la connexion et l’abonnement internet nécessaire.

L’Académie ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux ou problème de connexion internet, virus informatiques… qui viendraient perturber le Concours ou la participation de certaines classes ou groupes d’élèves.

1. **Loi applicable**

Le présent règlement est soumis à la législation française en vigueur, quelle que soit la nationalité des Participants. Tout litige concernant l'interprétation du présent règlement donnera lieu à la recherche d’une solution amiable. A défaut d’accord dans les deux (2) mois, ce litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.

|  |  |
| --- | --- |
| **K:\Citeo\Logo Citeo\VALISE_Avec_Signature_Temp\BLACK\Print\LOGO_CITEO_K_V_signature_temp_300.jpg**C:\Users\ldalloz\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\2017_logo_academie_Lyon.jpgK:\Citeo\Logo Citeo\VALISE_Avec_Signature_Temp\BLACK\Print\LOGO_CITEO_K_V_signature_temp_300.jpg

|  |
| --- |
| **Grille d'évaluation du projet** |

 |
| **A renvoyer au plus tard le 6 avril 2018 sur une clé USB par courrier recommandé avec accusé de réception à :** Charline CHUET Rectorat de l’Académie de Lyon Direction de l'Organisation Scolaire, Bureau DOS3 92 rue de Marseille - BP 7227 - 69007 Lyon cedex 07 |
| **Etablissement** (nom, adresse, nombre d'élèves etc.) :  |   |
| **Personne référente du projet (nom, adresse électronique, tel )** |   |
| **Campagne de sensibilisation créée avec les élèves** dans le cadre du projet) |   |
| **Titre du projet :** |   |
| **Niveau et nombre d'élèves engagés dans le projet :** |   |
| **L'origine du projet** (pourquoi avez-vous choisi de vous engager dans le concours, pourquoi cette campagne de sensibilisation...) :  |   |
| **Descriptif du projet** (l'organisation mise en place, les actions menées, les outils utilisés et réalisés) |   |
| **Rayonnement du projet à l’intérieur de l’établissement** (nombre d’élèves concernés directement ou indirectement par une communication interne, personnels engagés)  |   |
| **Rayonnement à l’extérieur de l'établissement :** partenariats avec la collectivité, des associations locales, communication vers les parents, le quartier, d’autres écoles ou établissements de proximité… |   |
| **Disciplines abordées** (correspondances avec les programmes scolaires, intégration dans les parcours de l'élève) |   |
| **Les résultats : quantitatifs et qualitatifs** (quantités de papiers collectés, implication et bénéfices pour les élèves, changements de comportement etc.) |   |
| **Nombre de personnes touchées par le projet dans sa globalité :** |   |
| **Les freins rencontrés**  |   |
| **Et demain ?** |   |
| **Autres commentaires** |   |